

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****De la commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS****Séance du lundi 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Date de convocation :

09/12/2025

Date d'affichage :

09/12/2025

Présents : Josiane ARNOUX – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Caroline DANGEL – Eloïse RIBAIL

Absents : Michel PRETI – Déborah BELIN

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

DELIBERATION N°102/2025 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEUR SUR DEUX BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire explique que la commune compte plusieurs bâtiments de construction ancienne dont les performances énergétiques sont mauvaises.

Parmi eux :

- L'ancienne cure de Chabottonnes, datant du XIXème siècle composée de 2 logements, classés E et G au regard de la performance énergétique.
- L'ancienne école de St-Jean, de construction similaire à l'ancienne cure de Chabottonnes, accueille au rez de chaussé l'école d'autrefois (musée) et au 1^{er} étage un appartement de type 4. Ce dernier est classé F au regard de la performance énergétique.

Les murs de ces bâtiments sont peu isolés au vu des niveaux d'isolation actuels recommandés. Ils sont donc peu performants au niveau énergétique et climatique.

Une isolation thermique par l'extérieur permettrait de gagner en confort et de réduire la consommation énergétique.

Le montant des travaux est estimé à 116 686 € HT.

Le Maire propose de financer les travaux de la façon suivante

	Taux de financement	Montant HT
Etat	30%	35 005,00 €
Département	30%	35 005,00 €
Région	20%	23 337,00 €
Commune	20%	23 339,00 €
Total	100%	116 686,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus pour le financement des travaux réalisation d'un cheminement doux à l'entrée ouest de Pont du Fossé
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les financeurs comme indiqué dans le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Envoyé en préfecture le 06/01/2026

Reçu en préfecture le 06/01/2026

Publié le

Berger
Levraud

ID : 005-210501458-20251215-102_2025-DE

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

06 JAN 2026